

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 avril 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 39 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

**Lettre datée du 29 mars 2018, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de l'Afghanistan
et de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration de la Conférence de Tachkent sur l'Afghanistan : processus de paix, coopération en matière de sécurité et interconnexions régionales, adoptée lors de la conférence internationale qui s'est tenue en Ouzbékistan le 27 mars 2018 (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République islamique d'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mahmoud **Saikal**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République d'Ouzbékistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Bakhtiyor **Ibragimov**



Annexe à la lettre datée du 29 mars 2018 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Afghanistan et de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration de la Conférence de Tachkent sur l'Afghanistan : processus de paix, coopération en matière de sécurité et interconnexions régionales

(Tachkent, 26 et 27 mars 2018)

Préambule

Nous, participants à la Conférence de Tachkent :

1) Conscients que la paix et la sécurité en Afghanistan sont cruciales pour instaurer la stabilité et la prospérité dans la région et mettre fin aux longues années de violence et de souffrance du peuple afghan, considérons qu'un règlement politique contrôlé et dirigé par les Afghans, s'appuyant sur une coopération régionale étroite en matière de lutte contre le terrorisme et contre les stupéfiants, ainsi que sur la coopération économique et les interconnexions régionales, est essentiel à la paix et à la prospérité de l'Afghanistan et de la région dans son ensemble ;

2) Réaffirmons notre appui aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment en ce qui concerne le nouveau partenariat conclu entre l'Afghanistan et l'Asie centrale comme suite à la réunion que le Conseil a tenue sur l'Asie centrale et l'Afghanistan le 19 janvier 2018 à New York ;

3) Respectons la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan, ainsi que les efforts faits par son peuple et son gouvernement pour instaurer la paix et la stabilité et favoriser le développement dans le pays ;

4) Reconnaissons l'importance des initiatives internationales et régionales visant à promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan qui sont dirigées et contrôlées par les Afghans, en particulier le Processus de Kaboul, vecteur principal des efforts de paix conduits par le Gouvernement afghan en vue de mettre fin à la violence dans le pays ;

5) Appuyons les efforts déployés par les États d'Asie centrale pour faire progresser le processus de paix et le développement socioéconomique en Afghanistan, et leur participation aux processus politiques et économiques de la région ;

6) Soulignons l'importance de la Conférence de Tachkent sur l'Afghanistan, qui s'inscrit dans la lignée de l'action menée par la communauté internationale en faveur d'un processus de paix et de réconciliation dirigé et contrôlé par les Afghans ;

Paix et réconciliation

7) Soutenons fermement l'offre faite par le Gouvernement d'unité nationale d'ouvrir des négociations directes avec les Taliban, sans conditions préalables, en vue de conclure avec eux un accord de paix global qui soit soutenu par la communauté internationale ; et demandons aux Taliban d'accepter cette proposition de processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans, et conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité de l'ONU ;

8) Considérons qu'un règlement politique avec les Taliban est le meilleur moyen de mettre fin à la violence en Afghanistan, et que des pourparlers de paix

directs, sans conditions préalables, entre le Gouvernement afghan et les éléments des Taliban disposés à la réconciliation, sont nécessaires ;

9) Réaffirmons notre appui à l'action menée par le Gouvernement afghan en faveur de l'ouverture de pourparlers directs avec les Taliban, et reconnaissons que le Processus de Kaboul, conjugué à d'autres initiatives de paix régionales et internationales concernant l'Afghanistan, est un instrument et un vecteur essentiel à cet effet ;

10) Appelons les Taliban à reconnaître la part de responsabilité qui leur incombe pour ce qui est d'instaurer la paix et la sécurité dans le pays en vue de mettre fin aux souffrances du peuple afghan, et à exprimer officiellement leur volonté de prendre part à des pourparlers de paix directs avec le Gouvernement afghan, avec le plein soutien de la communauté internationale, selon des modalités arrêtées d'un commun accord ;

11) Prions instamment le Gouvernement afghan et les Taliban d'œuvrer en faveur d'un règlement politique. La conclusion d'un accord de paix sans exclusive sera synonyme de victoire pour toutes ses parties. L'accord devra garantir que les Taliban ont toute leur légitimité dans le processus politique, qu'ils renoncent à la violence et rompent tout lien avec le terrorisme international, y compris avec Al-Qaida, l'EIL/Daech et tout autre réseau terroriste transnational, et que la Constitution afghane ainsi que les droits égaux de tous les Afghans et de toutes les Afghanes sont respectés ;

12) Soulignons qu'il importe que les femmes participent pleinement et véritablement au processus de réconciliation, au rétablissement de la sécurité et au redressement de l'économie en Afghanistan, prenons l'engagement d'apporter un soutien sans faille à l'action internationale visant à autonomiser les Afghanes, et sommes résolus à soutenir l'application du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité en Afghanistan ;

13) Soutenons les efforts que fait le Gouvernement afghan pour créer un climat propice à l'ouverture et à l'avancement des pourparlers de paix au moyen de mesures d'incitation efficaces et en prenant les mesures qui s'imposent contre ceux qui ne sont pas disposés à faire la paix et qui continuent de se livrer à des actes de violence, de répandre le sang et de commettre des atrocités, et qui apportent leur soutien aux réseaux terroristes transnationaux ;

14) Appelons tous les pays à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et à ne pas s'ingérer dans ses affaires internes afin que la sécurité, la stabilité et la prospérité puissent y être instaurées ;

15) Appuyons résolument l'édification d'un Afghanistan pacifique, d'où le terrorisme ne sera plus en mesure de menacer d'autres pays et qui pourra compter pleinement sur ses propres forces pour assurer la sécurité sur son territoire ;

Lutte contre le terrorisme et les stupéfiants

16) Condamnons les attentats odieux perpétrés récemment contre le peuple afghan et tenons à faire part de notre ferme solidarité, dénonçons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, sans aucune distinction, et reconnaissons les menaces graves que le terrorisme transnational, les stupéfiants et la criminalité organisée font tous peser sur la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan, de la région et de la communauté internationale tout entière ;

17) Soulignons qu'il importe de coopérer concrètement, aux échelons régional et international, pour éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses

manifestations, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU ;

18) Insistons sur la nécessité que le Gouvernement afghan, en coopération avec des partenaires régionaux et internationaux, prenne des mesures concrètes plus énergiques pour lutter contre la production et le trafic de stupéfiants et la contrebande de précurseurs et d'armes, principales sources de financement du terrorisme ;

19) Considérons que le terrorisme, les stupéfiants et la criminalité organisée constituent des menaces mondiales liées entre elles qui doivent faire l'objet d'une stratégie commune fondée sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ;

20) Affirmons que toute aide octroyée à l'Afghanistan dans le domaine de la sécurité doit passer par le Gouvernement afghan, et sommes fermement opposés à ce qu'un soutien financier, une aide matérielle ou des armes soient fournis aux Taliban et à l'EIIL/Daech, ce qui ne ferait que contribuer à la déstabilisation du pays et à l'enlisement du conflit ;

Coopération économique régionale

21) Soutenons les progrès récemment accomplis sur le plan de la coopération économique régionale et les projets d'interconnexions, qui montrent que l'Afghanistan est considéré comme un pont terrestre naturel reliant l'Asie centrale et l'Asie du Sud et, plus globalement, le reste de la région. L'intégration économique de l'Afghanistan dans la région contribuera davantage à la pérennisation de la paix et de la stabilité dans le pays et l'ensemble de la région ;

22) Soulignons que l'exécution rapide des projets régionaux relatifs au commerce, au transit, aux transports, à l'énergie, aux infrastructures et à la communication visant à connecter l'Afghanistan à ses voisins immédiats et au reste de la région apportera des avantages tangibles à la population de la région dans son ensemble, améliorera les moyens de subsistance et renforcera l'action qui est actuellement menée en faveur de la paix et contre le terrorisme et les activités illicites ;

23) Considérons que, en tirant parti des initiatives précédentes, la Conférence de Tachkent sur l'Afghanistan : processus de paix, coopération en matière de sécurité et interconnexions régionales, a représenté une occasion unique de tenir des discussions ouvertes et approfondies sur toute une série de questions relatives au processus de paix en Afghanistan, à la lutte contre le terrorisme et contre les stupéfiants et à la coopération économique régionale, et a favorisé la mise au point de solutions convenues d'un commun accord ;

24) Exprimons notre profonde gratitude au Gouvernement ouzbek pour son hospitalité traditionnelle et l'excellente organisation de la Conférence de haut niveau de Tachkent, et saluons les efforts résolus qui ont été faits pour dégager un large et robuste consensus régional et international sur les questions de paix, de sécurité et d'interconnexions régionales.

La présente Déclaration a été adoptée à Tachkent par l'Afghanistan, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, la Chine, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, l'Iran, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Qatar, le Royaume-Uni, le Tadjikistan, le Turkménistan et la Turquie, ainsi que par l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne.